Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ressources

L'administration fédérale exige des e-factures

Le Conseil fédéral a décidé d'exiger, de la part des fournisseurs de l'administration fédérale, des factures électroniques pour les marchés. Cette règle est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

La solution appropriée pour chacun

Nous vous proposons différentes possibilités de présenter vos factures électroniques à l'administration fédérale. Choisissez celle qui vous convient le mieux.

La facturation à partir d'un système ERP

La préparation des données de facturation se déroule dans votre système ERP (ERP = Enterprise Resource Planning). Ces données sont générées à partir du numéro d'adhérent introduit dans les données de base. Ces données de facturation sont transmises au fournisseur de services, qui s'occupera de l'établissement de la facture électronique conformément à la loi, signature comprise, et l'enverra au client.

PAS ORIGINAL

Les numéros d'adhérent de l'Office fédéral de la protection de la population sont les suivants :
Postfinance – eBillAccountID: 41100000125628041
Swisscom Conextrade – ConextradeID: 41301000000176912

La facture en format PDF

Créez un fichier PDF avec les données nécessaires à la facturation. Envoyez-le ensuite à l'adresse électronique prévue ou téléchargez-le sur le portail du fournisseur de services. Ce service est gratuit pour les factures adressées à l'administration fédérale.

Envoi du PDF par courriel
Créez un seul PDF (max. 5 Mo) par facture (y compris les bulletins de versement et les éventuelles annexes).
Indiquez comme toujours le numéro de commande et le nom de la personne responsable du traitement des factures (RVP).
Envoyez la facture PDF à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), exclusivement à l'adresse suivante : pdf-rechnung@efv.admin.ch

Etablir des factures par Internet : www.postfinance.ch / www.conextrade.ch

Saisissez directement les données nécessaires à la facturation dans un formulaire en ligne. Le fournisseur de services crée pour vous une facture électronique conformément à la loi avec signature numérique et la transmet au destinataire. Sur demande de votre part le fournisseur de service s'occupera également de l'archivage de vos factures.

Important

Vérifiez que toutes vos factures soient envoyées à la bonne adresse :

Office fédéral de la protection de la population OFPP
c/o Dienstleistungszentrum Finanzen EFD
CH-3003 Berne

En outre, chaque facture **doit** impérativement porter la mention de la **personne responsable du traitement des factures (RVP)** et notre **numéro de commande (9950xxxxxx)**. Si ces données manquent ou ne sont pas correctement libellées, nous ne pourrons pas traiter votre facture et devrons vous la retourner pour correction.

Nous répondons à vos questions

Vous trouverez des informations utiles sur le site www.e-rechnung.admin.ch

Nous répondons aussi directement à vos questions à info-finanzen@babs.admin.ch

PAS
ORIGINAL